

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU SAMEDI 23 MAI 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-trois mai à dix heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, conformément à l'article L2121-17 du CGCT, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Emile Trélat, sous la Présidence de Madame **Françoise LEFEBVRE**, Maire.

PRÉSENTS :

Mme LEFEBVRE, Maire du mandat 2014-2020,

- **Mme LEFEBVRE, M. ZENDRON, Mme GAGEY, M. RELINGER, Mme GRIGNON, M. DEVENDEVILLE, Mme CHITESCU, M. FRISE, Mme LECULEUR, M. MEBAREK, Mme VIJOUX, M. AUBRY, Mme CELIN, M. BAUCHET, Mme COUDERT, Mme PICARD, M. MACHERAK, Mme COSSIAUX, M. PICARD, Conseillers municipaux.**

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

ABSENTS EXCUSÉS :

ABSENTS NON EXCUSÉS :

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Nombre de Conseillers présents : 19

Nombre de suffrages exprimés : 19

Date de convocation : 15 mai 2020

Date d'affichage : 15 mai 2020

Mme Laurygan CELIN a été nommée Secrétaire de Séance.

ORDRE DU JOUR

1. INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ELU LE 15 MARS 2020

Madame Françoise LEFEBVRE, Maire, donne les résultats constatés au procès-verbal des élections qui se sont déroulées le dimanche 15 mars 2020.

La liste conduite par Madame Françoise LEFEBVRE, tête de liste de Rubelles avec Vous, Rubelles avant Tout, a recueilli 416 suffrages et a obtenu 15 sièges.

Sont élus : - Mme LEFEBVRE Françoise

1. M. ZENDRON Rémy
2. Mme GAGEY Nicole
3. M. RELINGER Jean-Claude
4. Mme GRIGNON Evelyne
5. M. DEVENDEVILLE Dominique
6. Mme CHITESCU Daniela
7. M. FRISE Christophe
8. Mme LECULEUR Elisabeth
9. M. MEBAREK Mehdi
10. Mme VIJOUX Catherine
11. M. AUBRY Noël
12. Mme CELIN Laurygan

13. M. BAUCHET Gilles
14. Mme COUDERT Claudine

La liste conduite par Madame Marie-Angélique PICARD, tête de liste de Unissons-nous tous pour Rubelles, a recueilli 361 suffrages et a obtenu 4 sièges.

Sont élus : - Mme PICARD Marie-Angélique
- M. MACHERAK Kébir
- Mme COSSIAUX Laetitia
- M. PICARD Jean-Philippe

Madame Françoise LEFEBVRE, Maire, déclare le Conseil Municipal installé, tel qu'il a été constitué lors des élections municipales du 15 mars 2020.

Conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil municipal.

Par conséquent, Madame Françoise LEFEBVRE, après avoir indiqué que c'est la dernière fois qu'elle prend la parole en tant que Maire de Rubelles du mandat 2014-2020, cède la présidence du Conseil Municipal au doyen du Conseil municipal, à savoir Monsieur AUBRY Noël, en vue de procéder à l'élection du Maire.

Monsieur AUBRY Noël prend la présidence de la séance ainsi que la parole.

Monsieur AUBRY Noël propose de désigner Madame Laurygan CELIN en tant que benjamine du Conseil Municipal comme secrétaire.

Madame Laurygan CELIN est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est procédé à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal.

Monsieur AUBRY Noël dénombre dix-neuf (19) conseillers régulièrement présents et constate que le quorum posé par l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales est atteint.

2. ELECTION DU MAIRE

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

CONSIDERANT que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

CONSIDERANT que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

CONSIDERANT qu'en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Madame Françoise LEFEBVRE est candidate.
Madame Marie-Angélique PICARD est candidate.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 19
Bulletins nuls : 0

Majorité absolue : 10

A obtenu :

- Madame Françoise LEFEBVRE, quinze voix (15).
- Madame Marie-Angélique PICARD, quatre voix (4).

Madame Françoise LEFEBVRE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Maire.

3. FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-2 ;

CONSIDERANT que le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Le Conseil municipal, *à l'unanimité*, décide la création de 5 postes d'adjoints.

4. ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Madame le Maire rappelle que les adjoints au Maire sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue et sans panachage ni vote préférentiel. Il s'agit de listes " bloquées " comportant des candidats de chaque sexe. L'écart entre le nombre des hommes et celui des femmes ne doit pas être supérieur à un. Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

VU les articles L.2122-7, L.2122-7-1 et L.2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales.

Un appel à candidatures est effectué.

Il est constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoints au Maire est déposée :

- **Liste de Rémy ZENDRON**, composée de M. Rémy ZENDRON, Mme Nicole GAGEY, M. Jean-Claude RELINGER, Mme Evelyne GRIGNON et M. Christophe FRISE.

Madame le Maire invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence du benjamin et du doyen de l'assemblée.

Madame le Maire proclame les résultats :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19
- nombre de bulletins nuls ou assimilés : 4
- suffrages exprimés : 15
- majorité requise : 8

La liste de Rémy ZENDRON a obtenu quinze voix (15).

La liste de Rémy ZENDRON ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, sont proclamés adjoints au Maire et prennent rang dans l'ordre de la liste, telle que présentée ci-dessous :

- M. Rémy ZENDRON, 1^{er} Adjoint au Maire,
- Mme Nicole GAGEY, 2^{ème} Adjoint au Maire,
- M. Jean-Claude RELINGER, 3^{ème} Adjoint au Maire,
- Mme Evelyne GRIGNON, 4^{ème} Adjoint au Maire,
- M. Christophe FRISE, 5^{ème} Adjoint au Maire.

5. AFFAIRES DIVERSES

- Lecture de la Charte de l'élu local par Madame le Maire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 10 H 35.

Le 23 mai 2020

Le Maire,

François LEFEBVRE

